

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de Conseiller absent : 2  
Pouvoirs : 1  
Date de la Convocation : 13/04/23  
Date d'affichage : 13/04/23

Je certifie le p  
conformément  
en vigueur, po

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 001-210101366-20230419-230333-DE

## Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance du Mercredi 19 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, GONNARD Pierre, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : WEBER Corinne a donné procuration à M GONNARD Pierre,

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et DUFRESNE Anna-Maria

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°230333 : Acquisition d'un bien

Le dix-neuf avril deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de Cruzilles-lès-Mépillat.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle de terrain sis B 761 – lavoir est à vendre. Ce terrain est situ route de Saint-André 01290 CRUZILLES-LES-MEPILLAT.

Le Conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget commune du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à 9 voix et une abstention :

Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 2 500 € ;

Fait et délibéré à Cruzilles-lès-Mépillat, le 19/04/2023

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



1

Pour extrait certifié conforme,  
Le 23 mars 2023

Le Maire,  
Dominique BOYER

